DÉPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON D'ORNANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2023

DCM: N° 2023-05-02

OBJET: SERVEUR INFORMATIQUE: DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE

L'an deux mil vingt-trois Le dix mai

Envoyé en préfecture le 26/05/2023 Reçu en préfecture le 26/05/2023 Publié le ID: 025-200082758-20230510-2023_05_02-DE

NOTA: Compte-rendu de cette délibération affiché le 16/05/2023 Convocation du Conseil du

05/05/2023

Membres en exercice: 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Anne HENRY

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Laurence JACQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire rappelle le contexte au Conseil Municipal : le serveur informatique actuel, qui a cinq ans, doit être remplacer par un serveur plus performant et acceptant les dernières mises à jour de la suite logiciel Berger-Levrault.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux	
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives)				
	in .			
Financements publics				
Etat	DETR	1 350 €	30% plafond subventionnable de 4 500 €	
Région				
Département				

Auto-financement		
Fonds propres	9 748,23 €	
Emprunt		
Total HT	11 098,23 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Mai 2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID: 025-200082758-20230510-2023_05_02-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal/conseil communautaire/conseil syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 11 098,23 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

> Le Maire, Maxime GROSHENRY.